

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de
Châtelaudren-Plouagat

Police de la circulation
ARRETE MUNICIPAL n°026/2024
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX
5 PLACE DES SAPEURS POMPIERS

Le Maire de CHATELAUDREN-PLOUAGAT,

Vu le code de la route,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande d'arrêté de circulation en date du 06 février 2024 formulée par l'entreprise CONSTRUCTEL 3 rue des Cruchets - 22170 PLERNEUF,

Considérant que cette opération nécessite un rétrécissement de chaussée sur une partie du territoire communal ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Un rétrécissement de chaussée et une circulation alternée seront mis en place par l'entreprise CONSTRUCTEL, **5 Place des Sapeurs Pompiers**, par la pose de panneaux B15/C18 et des panneaux AK5 à hauteur du chantier si besoin. Tout stationnement sera interdit.
le Jeudi 15 février 2024 de 9h à 17h.

ARTICLE 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 3 : L'entreprise CONSTRUCTEL sera responsable de la mise en place et du maintien de la signalisation temporaire de chantier ainsi que de la sécurité du chantier, pendant toute sa durée, et devra assurer la sécurité des piétons, l'éclairage du chantier la nuit si nécessaire. L'entreprise sera également chargée d'apposer une ampliation du présent arrêté aux points d'origine.

ARTICLE 4 : Dès la fin des travaux, les dommages qui auraient pu être occasionnés seront immédiatement réparés.

ARTICLE 5 : Cet arrêté municipal suspend temporairement les dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHATELAUDREN-PLOUAGAT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de Gendarmerie, le SDIS, la caserne des sapeurs-pompiers de Châtelaudren – Plélo et à l'entreprise CONSTRUCTEL.

Fait à Châtelaudren-Plouagat, le 08/02/2024.

P°/Le Maire,

Patrick MARTIN

